

TITRE PROFESSIONNEL III

CPN63 – code NSF : 230

Conducteur de travaux BTP (1200 heures)

Titre professionnel Bac + 2 avec **120 crédits ECTS**

Arrêté du 10 août 2012 : publié au JO du 22 août 2012
titre enregistré sur demande au Registre National de la Certification Professionnelle (RNCP). Habilitation pour 5 ans.



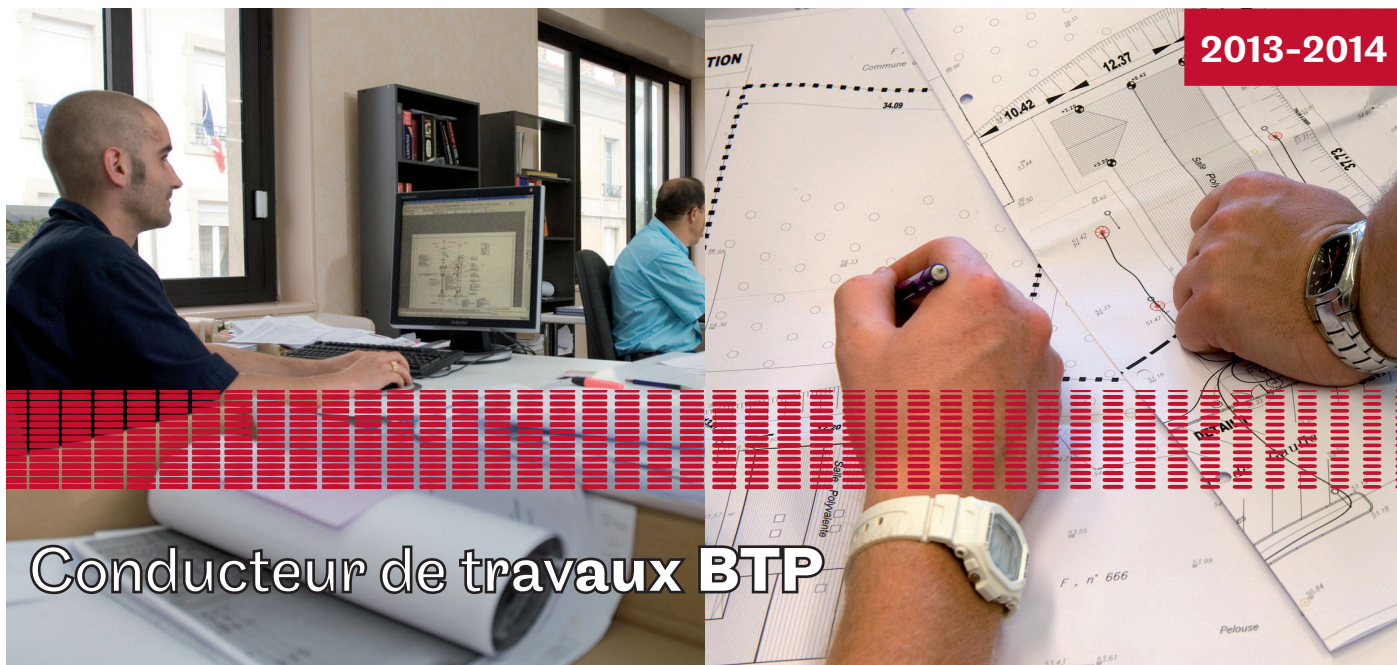
le **cnam**

Ile de La Réunion

Conservatoire National des Arts et Métiers

18 rue Claude Chappe ■ ZAC 2000 ■ BP 274 ■ 97827 ■ Le Port Cedex
tél. 0262 42 28 37 ■ fax 0262 55 68 27 ■ info@cnam.re ■ www.cnam.re

Document d'information à caractère non contractuel sous réserve de modifications à venir - mis à jour le 7/06/2013.



Conducteur de travaux BTP

Former des conducteurs de travaux ayant une maîtrise des fondamentaux de la construction et des techniques de préparation, d'organisation et de gestion de chantier.

Objectifs

- Être acteur dans son organisation en tant que personnel d'encadrement de chantier ;
- Communiquer et échanger avec les différents acteurs (Maître d'ouvrage, maître d'œuvre, bureaux d'études, bureau de contrôles, coordinateur SPS, ...);
- Collaborer avec les différents services de l'entreprise (études, méthodes, commercial, ressources humaines, affaires juridiques, achats, parc matériel, service après vente, ...)

Maîtriser la technologie des structures

- Calculer les réactions d'appuis, les sollicitations, les contraintes, les déformations et les déplacements dans les structures courantes du BTP : poteaux, poutres, poutres continues, portiques, treillis.
- Dessiner et dimensionner aux Eurocodes les structures courantes en béton armé : tirants, poteaux, fondations superficielles, poutres, murs de soutènement.
- Concevoir, dessiner, dimensionner, vérifier une ossature élémentaire de bâtiment en acier ou en bois, un plan d'exécution.
- Lire et interpréter un rapport de sol, dessiner, dimensionner et vérifier les fondations.

Maîtriser la construction tout corps d'état et la maîtrise des ambiances

- Concevoir et dimensionner les cas élémentaires de maîtrise des ambiances du bâtiment : éclairage artificiel et naturel, isolation thermique et bilan thermique simplifié, correction et isolation acoustique.
- Maîtriser les caractéristiques principales des matériaux de construction.
- Prescrire les matériaux et les solutions technologiques associées selon les règles de l'art.
- Concevoir, organiser et contrôler la mise en œuvre des matériaux et équipements.

Lire un plan de construction, dialoguer avec le bureau d'étude

- Lire un plan.
- Maîtriser les fonctions essentielles des logiciels de DAO pour une utilisation optimisée et appliquée au bâtiment.
- Produire des plans d'étages et des coupes avec cotations.

Maîtriser les techniques de mise en œuvre et contrôler les ouvrages

- Mettre en station et prendre la mesure avec un niveau de chantier et un théodolite.
- Maîtriser les techniques élémentaires d'implantation et de lever des ouvrages.
- Réaliser un nivellement direct, un profil en long et en travers.
- Maîtriser les règles de mise en œuvre du matériel de gros œuvre.
- Contrôler les caractéristiques des matériaux livrés sur chantier.



Organiser la production

- Préparation du Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé.
- Dimensionner les moyens humain et matériel.
- Ordonnancer les tâches.
- Dimensionner l'installation du chantier.
- Assurer la préparation technique d'un chantier de gros œuvre de bâtiment.

Gérer un chantier de construction

- Maîtriser les marchés de construction.
- Etablir un prix de vente.
- Gérer un contrat de travaux et les chantiers.
- Gérer administrativement un chantier.
- Manager la démarche qualité sécurité environnement, les ressources humaines.

Public et pré-requis

- Salariés en activité ou en congé individuel de formation, demandeurs d'emploi, contrats de professionnalisation.
- Techniciens, techniciens supérieurs, en entreprises de construction, bureaux d'études, ou collectivités locale ayant d'encadrement de chantier.

Conditions d'accès

- Niveau bac avec une expérience professionnelle d'au moins 2 ans dans le BTP ;
- Une remise à niveau en mathématiques peut être requise pour les titulaires d'un bac Littéraire, Economique ou Professionnel ;
- L'UE **CCV027** est vivement conseillée pour parfaire ses compétences en DAO appliquée au BTP ;
- OU par la VAE (validation des acquis de l'expérience) / VAP85 / VES.

semestre	Intitulé de l'UE	Code	ECTS	Modalité	☾ ☼	👁	@	📄 📁	🗣
semestre 1	Résistance des matériaux 1 ^{1/2}	CCV001	6	cours	☾*	👁	@	📄	
	Résistance des matériaux 2 (CCV001, conseillé : MVA005)	CCV002	6	cours	☾*	👁	@	📄	
	Physique du bâtiment ²	CCV003	6	cours	☾*	👁	@	📄	
	Bases de la DAO ²	CCV020	4	TP	☾*	👁		📁	
	Technologie de la construction ^{1/2}	CCV113	6	cours	☾*	👁	@	📄	
	Technologie de chantier ¹	CCV029	6	cours	☾*	👁	@	📄	
	Matériaux de construction	CCV015	4	cours	☾*	👁	@	📄	
semestre 2	Eléments de béton armé (CCV001, CCV002) ²	CCV004	6	cours	☾*	👁	@	📄	
	Topographie ¹	CCV005	6	TP	☾*	👁		📁	
	Constructions métalliques et bois (CCV002)	CCV008	6	cours	☾*	👁	@	📄	
	Organisation de chantier ¹	CCV030	6	TP	☾*	👁		📁	
	Gestion et économie du bâtiment ¹	CCV119	6	cours	☾*	👁	@	📄	
	Qualité, environnement et législation dans le BTP	CCV125	4	cours	☾*	👁	@	📄	
	Eléments de mécanique des sols et introduction à la géotechnique (conseillés : MVA005, MVA006)	GGC002	6	cours	☾*	👁	@	📄	
	Projet d'application professionnelle - organisation de chantier ³	UA430F	6	projet				📁	🗣
	Expérience professionnelle (stage ou activité professionnelle) ⁴	UA430Z	36	rapport				📁	

☾* : cours du soir en présentiel - ☼ : cours en journée en présentiel - @ : enseignement ouvert à distance - 👁 : regroupements et ressources pédagogiques sur la plateforme Plei@d - 📄 : examen (épreuve sur table) - 📁 : examen (dossier à rendre) - 🗣 : examen (présentation orale)

Les certificats professionnels suivants peuvent respectivement être validés sous réserve de soutenir un projet d'application en lien avec le certificat préparé et résultant de l'expérience professionnelle requise :

- **Certificat professionnel technicien de chantier BTP (CP44) :**
- **Certificat professionnel technicien de bureau d'études BTP (CP45)**

Pour être éligible au diplôme il est nécessaire d'avoir acquis l'ensemble des ECTS correspondant au projet d'application professionnelle et aux UE (par l'épreuve de l'examen avec une note minimum de 10/20, par VES ou par VAE), le tout dans un délai maximum de 4 ans.

¹ Pour le **Certificat professionnel technicien de chantier BTP**, il faut valider les UE suivantes : CCV125, CCV005, CCV029, CCV113, CCV030, CCV119, et le projet d'application (UA430F). Le projet d'application professionnelle a pour objectif d'analyser et de présenter une technologie de chantier, ou une méthodologie d'organisation de chantier. Le projet fait l'objet d'un mémoire et d'une soutenance. Un stage sur chantier d'un mois ou une expérience professionnelle de six mois dans le BTP est exigé. La prise en compte de l'expérience professionnelle dans le domaine du certificat par un rapport d'activité (UACN0S) pourra se substituer au projet d'application.

² Pour le **Certificat professionnel technicien de bureau d'études BTP**, il faut valider les UE suivantes : CCV001, CCV119, CCV004, CCV113, CCV020, CCV027 (cette UE n'est pas exigible pour l'obtention du diplôme de Conducteur de travaux), et le projet d'application (UA430X). L'objectif du projet d'application est de concevoir et de représenter à l'aide de l'outil informatique un ouvrage complexe. Le projet d'application professionnelle fait l'objet d'un rapport et d'une soutenance. Un stage en bureau d'études d'un mois ou une expérience professionnelle de six mois dans le BTP est exigé. La prise en compte de l'expérience professionnelle dans le domaine du certificat par un rapport d'activité (UACN0V) pourra se substituer au projet d'application.

³ L'UA430F est un projet d'application professionnelle d'organisation de chantier. L'objectif du projet d'application est d'analyser et de présenter une technologie de chantier, ou une méthodologie d'organisation de chantier. Le projet d'application professionnelle fait l'objet d'un mémoire et d'une soutenance. (cf. conditions de délivrance page 3).

⁴ Une expérience professionnelle de deux ans dans le BTP est demandée. Alternativement, une expérience de deux ans hors BTP complétée par une période de stage de 3 mois dans le BTP est exigée. Un rapport d'activité est demandé. (cf. conditions de délivrance page 3).

Expérience professionnelle

Les enseignements du Cnam s'appuient sur l'expérience professionnelle acquise dans la spécialité du diplôme préparé. Cette expérience professionnelle est obligatoire et contrôlée avant la délivrance des diplômes, un nombre de crédits lui est affecté. La rédaction d'un rapport d'expérience (si vous justifiez de la durée et de la nature requises en termes d'activité professionnelle dans le domaine du diplôme) ou de stage (si vous ne remplissez pas les conditions d'expérience exigées par le diplôme) vous sera demandée. (cf. conditions de délivrance page 3).

L'expérience professionnelle est appréciée sur présentation du dossier de sa « demande d'examen anticipé » (**sauf certificats d'établissement**), approuvée par le responsable de la mention du diplôme et en accord avec le jury national de délivrance. Ce dossier est disponible sur demande au Centre Régional du Cnam de La REUNION et ne peut être constitué avant d'avoir validé au moins 3 UE. Il est soumis à la Direction Nationale des Formations du Cnam pour notification qui précisera la nature et la durée du stage que vous devrez effectuer le cas échéant sinon la trame du rapport d'activité que vous devrez suivre.

>> En savoir plus, <http://btp.cnam.fr/>

Les + de la formation

- ▶ une formation homologuée inscrite au RNCP ;
- ▶ une équipe pluridisciplinaire de professionnels et de formateurs agréés par l'établissement national ;
- ▶ une possibilité de raccourcir votre parcours avec la VAE et/ou la VES ;
- ▶ des unités d'enseignement capitalisables à vie !
- ▶ un accès permanent à la plateforme de télé-enseignement du Cnam pour plus de flexibilité.

Calendrier

prévisionnel

Début des cours :

lundi 23 septembre 2013

1er semestre

Date limite d'inscription : 31 octobre 2013

- Enseignements : du 23 septembre 2013 au 21 février 2014
- Interruption des cours : du 16 déc. 2013 au 4 janvier 2014 inclus
- Reprise des cours : 6 janvier 2014
- Arrêt des cours : 22 février 2014
- Révisions : semaine du 24 fév. 2014
- Examens UE 1^{ère} session : semaine du 3 mars 2014
- Examens UE 2^{nde} session : du 1 au 13 septembre 2014 inclus

2nd semestre

Date limite d'inscription : 31 mars 2014

- Enseignements : du 10 mars au 12 juillet 2014
- Révisions : semaine du 14 juillet 2014
- Examens UE 1^{ère} session : semaine du 21 au 26 juillet 2014
- Examens UE 2^{nde} session : du 1 au 13 septembre 2014 inclus

Déroulement de la formation

Les cours se déroulent du lundi au vendredi de 17h à 21h ☾ - (sauf pour les cours d'anglais qui se déroulent tous les samedis matins de 8h à 10h pour le groupe 1 et de 10h à 12h pour le groupe 2). Chaque unité d'enseignement dispensée en cours magistral fait l'objet de séances de regroupement de 1h20 à raison d'une fois par cycle de 3 semaines, et de séances de chat programmées de 40 minutes en moyenne, toujours sur le même créneau horaire (17-21) à raison d'une fois par semaine. Pour les TP, il y a uniquement des regroupements de programmés (cf. détails ci-après).

Fréquence des regroupements et des chats par UE

	UE semestrielle		UE annuelle
	4 ECTS	6 ECTS	8 ECTS
TP	11 regroupements		
Cours	5 regroupements 9 chats	6 regroupements 8 chats	10 regroupements 18 chats

durée d'un regroupement : 1H20 - durée d'un chat : 40 minutes

TP : travaux pratiques

La présence aux TP est vivement recommandée. Vous avez la possibilité de suivre les cours via notre plateforme de télé-enseignement (en visioconférence 📺 ou en différé). **Deux présences dans un de nos centres d'enseignement Cnam par unité d'enseignement et par semestre sont obligatoires pour vous présenter aux examens.** Chaque unité d'enseignement demande entre 6 et 8 heures de travail par semaine. **Il est recommandé de ne pas suivre plus de 4 UE par semestre la première année d'inscription.** Le planning est consultable sur le site Internet www.cnam.re

Examens

Les examens sont programmés à la fin de chaque semestre. Pour chaque unité d'enseignement, les modalités de validation peuvent être de trois types (restitution orale 🗣️, examen final écrit 📄 ou dossier/projet/rapport ou mémoire à rendre en fin de semestre 📁) - voir tableau en page 2. Chaque inscription donne droit de se présenter à deux sessions d'examens par UE (hors projet tuteuré, mémoire et rapport d'expérience professionnelle). Les candidats ne sont admis à composer que pour les enseignements auxquels ils sont inscrits.

Pour valider une UE, il faut obtenir une note de 10/20 minimum. L'UE ainsi validée est capitalisée à vie.

Il est possible de suivre les enseignements sans se présenter aux examens. Une attestation de suivi de formation pourra ainsi être délivrée sur demande.

Les résultats sont communiqués une quinzaine de jours environ après les épreuves et sont consultables en ligne sur www.cnam.re ou directement au centre régional du Port. Aucun résultat est communiqué par téléphone ou par e-mail.

Conditions de délivrance

Pour les candidats ayant suivi les UE du **Titre professionnel Conducteur de travaux niveau III**, il leur sera délivré s'ils remplissent l'ensemble des conditions ci-dessous :

- Justifier des conditions d'accès et pré-requis (cf. conditions d'accès et pré-requis page 1). **Ces conditions sont exigibles à la demande du diplôme et non à l'inscription ;**
- Avoir acquis les UE qui composent le cursus (obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 **à chaque UE**) * ;
- Justifier d'une expérience professionnelle de 2 ans dans le domaine du BTP, ou dans un autre domaine complété dans ce cas par un stage d'au moins 3 mois en lien avec le diplôme. L'évaluation s'effectue sur la base d'un rapport d'activité ou d'un rapport de stage et donne lieu à **36 crédits ECTS (UA430Z)**.

* Pour l'obtention du **Certificat professionnel**, valider les UE d'une part, et le projet professionnel d'autre part, avec une note pour chacun d'au moins 10/20, dans un délai de 4 ans maximum.

Pour en savoir plus, consultez notre **guide formation** sur www.cnam.re

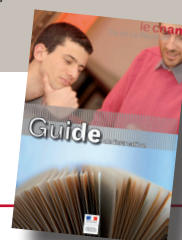
Débouchés

Le conducteur de travaux exécute les contrats obtenus par l'entreprise dans les meilleures conditions de délai, qualité, sécurité et coût. Il intervient sur des chantiers de logements ou d'ouvrages fonctionnels en neuf ou en rénovation, en gros oeuvre ou second oeuvre. Il coordonne les différents intervenants et assure le suivi d'un ou plusieurs corps d'état. Il gère aussi bien la phase amont (installation logistique du chantier, définition des modes opératoires, analyse des risques, élaboration de l'objectif financier, désignation des fournisseurs) que la réalisation du chantier (pilotage et coordination des travaux, respect des règles d'hygiène et de sécurité, contrôle budgétaire) et la phase de livraison (levée des réserves, passation du dossier à l'équipe de service après vente). Il peut être amené à participer aux réunions de chantier et à gérer les relations avec le client.

Accès en L3 Ingénierie des travaux du BTP du Cnam (LG028).

Code ROME le plus proche

F1201 : Conduite de travaux du BTP.



Pièces à fournir

- un CV détaillé à jour
- une lettre de motivation
- photocopie des diplômes obtenus
- l'attestation d'emploi ([téléchargeable sur www.cnam.re](http://www.cnam.re)) ou dernier bulletin de salaire **OU** attestation de pôle emploi de moins de 15 jours faisant apparaître la catégorie de demandeur d'emploi
- un justificatif de la couverture sociale
- photocopie de la carte d'identité (ou titre de séjour pour les personnes de nationalité étrangère)
- 2 photographies d'identité récentes au format 3,5 x 4,5 cm portant, au dos, votre nom et l'intitulé de la formation
- photocopie des attestations de réussite à des UE obtenues dans d'autres centres régionaux
- le titre de paiement pour la participation aux frais de formation à l'ordre de l'ARCNam **OU** attestation de prise en charge par l'employeur ([téléchargeable sur www.cnam.re](http://www.cnam.re) - si cette attestation n'est pas signée par l'employeur, des chèques d'un montant équivalent au tarif pour une personne inscrite à titre individuel seront obligatoirement établis à l'ordre de l'ARCNam).

Les frais de dossier et le DIB au titre de l'année en cours (soit 118 €) sont exigibles dès le jour de l'inscription.

Tout dossier incomplet (pièce manquante ou rubrique non ou mal renseignée) ne sera pas accepté.

Renseignements et inscriptions

INSCRIPTIONS

- Ouverture des pré-inscriptions pour l'année 2013-2014 : **01/06/2013**
- Clôture des inscriptions pour le 1^{er} semestre (sept. 2013 à fév. 2014) : **31/10/2013**
- Clôture des inscriptions pour le 2nd semestre (mars à juin 2014) : **31/03/2014**

voir calendrier en page 3

Après avoir pris connaissance des modalités de formation et de son déroulement, procédez dans un premier temps à votre pré-inscription sur le site www.cnam.re en prenant soin de renseigner rigoureusement chacune des rubriques de votre dossier.

Cette procédure sans engagement ne vaut pas inscription. **Votre inscription au centre régional du Cnam de La Réunion ne devient définitive qu'une fois votre dossier validé auprès de nos services** (cf. pièces à rapporter au centre régional du Port ci-contre).

Pour tout renseignement, contactez le service accueil :

♦ par téléphone au 0262.42.28.37

♦ par mail à info@cnam.re

♦ horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h15 à 12h15.

RÉSILIATION

Les candidats disposent d'un délai de rétractation de **10 jours après le dépôt de leur dossier** d'inscription. Lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu (événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations), le stagiaire est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, il peut résilier le contrat. Seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat. Si la demande de résiliation a lieu au-delà du délai de rétractation prévu, les frais de dossier et le droit individuel de base au titre de l'année en cours (soit 118 €) ne seront pas restitués. **La demande de résiliation doit impérativement faire l'objet d'un courrier recommandé avec accusé de réception.**

Tarifs 2013

révisables annuellement après approbation du Conseil d'Administration

Demandeurs d'emploi SANS activité : enregistrés à Pôle Emploi en catégories 1 à 4 ♦
Demandeurs d'emploi AVEC activité : enregistrés à Pôle Emploi en catégories 5 à 8 ♦
Individuels payants / Fongécif : s'applique aux non demandeurs d'emploi inscrits à titre individuel et aux bénéficiaires d'une prise en charge du Fongécif ♦ **Entreprises / OPCA / CRP / DIF** : s'applique aux salariés bénéficiant d'une prise en charge de leur employeur (plan de formation ou OPCA), aux demandeurs d'emploi pris en charge dans le cadre d'un dispositif de reconversion professionnelle, pour les bénéficiaires du DIF. ♦ **Pour les contrats de professionnalisation, nous consulter.**

		DEMANDEURS D'EMPLOI		INDIVIDUELS PAYANTS Fongécif	ENTREPRISES OPCA CRP - DIF
		SANS activité	AVEC activité		
Frais d'inscription	► frais de dossier ¹	18 €	18 €	18 €	18 €
	► DIB (Droit individuel de base) ²	100 €	100 €	100 €	100 €
Enseignement	► droit d'accès aux UE suivies à La Réunion	5 € / ECTS	25 € / ECTS	55 € / ECTS	125 € / ECTS
	► droit d'accès aux UE suivies en FOD ³	200 € / UE	200 € / UE	200 € / UE	200 € / UE
	► droit d'accès aux cours d'anglais ⁴	30 €	150 €	330 €	750 €
	► test Bulats	60 €	60 €	60 €	60 €
Rapports, projets et mémoires	► rapports d'expérience (stage ou activité professionnelle)	152 €	152 €	152 €	152 €
	► examen probatoire	152 €	152 €	152 €	152 €
	► projets tuteurs	5 € / ECTS	25 € / ECTS	55 € / ECTS	125 € / ECTS
	► rédaction et soutenance de mémoires	5 € / ECTS	25 € / ECTS	55 € / ECTS	125 € / ECTS
Ecole d'ingénieur	► examen d'admission à l'EICnam	152 €	152 €	152 €	152 €
	► frais d'inscription à l'EICnam ⁵	450 €	450 €	450 €	450 €
Validation ⁶	► VAE - validation des acquis de l'expérience	1200 €	1200 €	1200 €	1200 €
	► VAP85 - validation des acquis professionnels (décret 1985)	520 €	520 €	520 €	520 €
	► VES - validation des études supérieures	300 €	300 €	300 €	300 €

¹ pour la première inscription au centre régional du Cnam uniquement - ² droit individuel de base d'un montant forfaitaire de 100 € payable au titre de chaque année universitaire d'inscription - ³ pour les unités d'enseignement (UE) qui ne sont pas ouvertes ni proposées à La Réunion mais dont les enseignements sont dispensés en formation ouverte à distance (FOD) dans un autre centre organisateur Cnam (se rapprocher de votre centre régional pour les modalités d'inscription en FOD) - ⁴ cours de préparation au test Bulats et sur la base de 6 ECTS. Prévoir 10 € de location par ouvrage (1 par semestre) + 50 € de dépôt de garantie (non encaissé et restitué lors du retour en bon état de l'ouvrage) - ⁵ exigible une fois lors de l'entrée en cycle de spécialisation de l'EICnam - ⁶ demandez un rendez-vous avec un de nos conseillers en validation. VAE et VAP85 : les frais d'inscription sont inclus.

Centre régional du Port

18 rue Claude Chappe ZAC 2000
Tél. 0262 42 28 37 - Fax : 0262 55 68 27
info@cnam.re
du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30
et de 13h30 à 17h00
et le vendredi de 8h15 à 12h15

Centre d'enseignement de St Louis

Contact : Stéphanie LATCHOUMY
slatchoumy@cnam.re
18, rue Marius et Ary Leblond
tél. : 0262. 55 90 69 - fax : 0262. 55.90 46
permanences de 15h00 à 21h00 du lundi au vendredi
et de 8h00 à 12h00 le samedi matin

Centre d'enseignement de St Benoît

Contact : Flora KERALDY
fkeraldy@cnam.re
1, rue Sully Brunet
permanences de 16h30 à 21h00
du lundi au vendredi